

# Conseil National de la Recherche Archéologique

---

CNRA 2004-2007

**Avis n° 1**

Octobre 2004

---

## Arles : vestiges paléochrétiens

Le CNRA. salue l'importance des découvertes faites à Arles à l'automne 2003 lors d'une opération d'archéologie préventive sur le site d'un médiapôle que la ville projette d'aménager: si partiels que soient les restes de l'édifice de culte antique qui a été mis au jour à cette occasion, ils n'ont guère d'équivalent en effet que dans la Rome paléochrétienne. Il faut donc se féliciter que M. le Ministre de la Culture ait pris dès le 14 novembre 2003 la décision de classement d'office du site au titre des Monuments historiques, une telle mesure impliquant de relever le défi stimulant de combiner la présentation au public de ces vestiges majeurs avec un équipement destiné à accueillir des entreprises de service dont la ville d'Arles a plus besoin que jamais après les inondations qu'elle a connues.

En dépit d'une concertation soutenue entre les parties concernées, ville, aménageur et services de l'État, la situation est pourtant aujourd'hui préoccupante: les sondages archéologiques destinés à déterminer le tracé à donner aux fondations du nouvel équipement afin d'inclure l'ensemble des vestiges mis au jour disposent de moyens notablement insuffisants; l'indispensable reconnaissance des autres restes antiques situés sur l'emprise du médiapôle semble compromise; la présentation même des éléments déjà identifiés paraît désormais problématique.

Cela tient autant à la difficulté de remanier un projet d'urbanisme (et de pourvoir au financement de ce remaniement) qu'à celle d'inscrire ce projet au sein d'un site véritablement exceptionnel, puisqu'il conserve les traces monumentales d'un millénaire et demi de l'histoire d'Arles, depuis le rempart d'époque augustéenne jusqu'aux églises médiévales de Saint-Blaise et Saint-Jean-de-Moustier, en passant par les vestiges découverts en 2003. Relancer la concertation afin de définir un projet de mise en valeur et de présentation au public qui soit, par son ambition et sa cohérence, à la mesure d'un tel enjeu patrimonial est pour le Ministère de la Culture le biais le plus opératoire pour dénouer l'actuelle situation.

À cet effet, le CNRA. suggère que soit déléguée dans les meilleurs délais à Arles une mission présidée par le directeur de l'architecture et du patrimoine ou son représentant accompagné d'inspecteurs généraux de l'archéologie et des monuments historiques: cette inspection conjointe devrait être mise à profit pour provoquer une réunion qui permette un large échange de vue entre toutes les parties susceptibles d'apporter leur concours à la sauvegarde et à la mise en valeur de ce patrimoine d'exception: non seulement la ville d'Arles, l'aménageur et l'architecte en charge du projet de médiapôle, mais également le conseil général des Bouches-du-Rhône, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et, bien entendu, les différents services et agents locaux de l'État.